

REGLEMENT DU JEU THERMIE FRANCE

Coupe du Monde 2019

ARTICLE 1 :

La société Thermie France, Société Anonyme, située au 112 route Nationale 62860 Marquion, au capital de 8000 € - RCS B 335 172 383 organise du 25 Juin 2019 à 10h00 au 28 Juin 2019 à 21h, un jeu sur la page Facebook Thermie France intitulé « Gagnez le ballon officiel de la Coupe du Monde 2019 ».

ARTICLE 2 :

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la participation au jeu et de gains.

ARTICLE 3 :

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure, déjà client ou non de Thermie France, résidant en France métropolitaine, ayant un accès à internet, disposant d'une adresse email valide et d'un profil Facebook, à l'exception de toute personne ayant contribué à la conception ou à la mise en œuvre du présent jeu.

ARTICLE 4 :

Le jeu commencera le mercredi 25 Juin 2019 à 10h00 et sera exclusivement accessible par le réseau internet sur la page Facebook Thermie France : <https://www.facebook.com/ThermieFrancelsolation>. Le jeu se terminera le Vendredi 28 Juin 2019 à 21h. Le tirage au sort aura lieu le lundi 1er juillet 2019 à 14h.

ARTICLE 5 :

Pour participer, l'internaute devra se connecter à la page organisatrice <https://www.facebook.com/ThermieFrancelsolation/> et donner son pronostic du match en commentaire. Un tirage au sort sera effectué parmi les participants. Tout participant ne respectant pas les différents articles présentés, sera exclu d'office du jeu et sa participation sera supprimée.

ARTICLE 6 :

La société organisatrice procédera au remboursement des frais directement liés à la participation au jeu (frais de connexion sur la page <https://www.facebook.com/ThermieFrancelsolation/>) uniquement à tout joueur qui en fera la demande. La demande écrite devra être adressée, dans un délai de 30 jours maximal suivant la date de clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi) à : THERMIE FRANCE, « Jeu Foire de Valenciennes » 112, route Nationale 62860 MARQUION accompagné d'un justificatif d'identité du participant, d'un justificatif des frais occasionnés et d'un R.I.P ou R.I.B. Le remboursement de la connexion internet est calculé sur la base de cinq minutes de communication au tarif local en heure pleine soit 0,26 euros (durée moyenne de connexion au site pour participer.) Les participants utilisant une connexion internet illimité de type forfaitaire (A.D.S.L , câble, liaisons spécialisées) ne pourront obtenir le remboursement de leur temps de connexion internet selon les modalités précitées, la connexion à la page <https://www.facebook.com/ThermieFrancelsolation/> pour participer au jeu ne générant aucun versement financier à leur charge. Toute demande de remboursement sera traitée dans un délai maximum de deux mois après réception de l'intégralité des informations demandées par virement bancaire. Les frais postaux occasionnés par la demande de remboursement pourront être remboursés sur demande écrite jointe à la demande de remboursement, au tarif lent en vigueur au moment de la demande. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier la validité des demandes par tout moyen et de rejeter toute demande incorrecte ou incomplète. Une seule demande de remboursement par joueur sera acceptée.

ARTICLE 7 :

Concernant la dotation mise en jeu : le gagnant sera désigné le lundi 1er juillet 2019 sur la page <https://www.facebook.com/ThermieFrancelsolation/> par l'affichage d'une publication dédiée, après tirage au sort par la société organisatrice. Ils seront contactés par email et/ou téléphone et/ou message Facebook, à l'issue du jeu concours. Le lot sera envoyé par courrier le jour même, suivant la réception des coordonnées postales du gagnant.

ARTICLE 8 :

La dotation mise en jeu est :

Le ballon officiel de la Coupe du Monde de Football Féminine 2019.

Ce lot ne pourra être versé en espèces, donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à son attribution ne pourra être adressé à la société Thermie France. La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 9 :

Tout gagnant qui ne réclamerait pas son lot ou qui ne fournirait pas son adresse postale complète 4 jours après avoir été contacté par téléphone et/ou mail et /ou message privé Facebook par nos services se verrait alors dans l'impossibilité de réclamer de le recevoir, celui-ci serait alors redistribué ou utilisé pour un prochain jeu de l'enseigne.

ARTICLE 10 :

Du fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom, prénom, pseudo, nom de compte, photo de profil, photo déposée sur la page pour valider sa participation au jeu, adresse postale et/ou internet dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

ARTICLE 11 :

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, ce jeu devait être partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Il est en outre précisé que celle-ci ne pourra être également tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage qui résulterait, d'une façon quelconque, d'un problème d'accès au site Facebook et donc à la page officielle Thermie France.

ARTICLE 12 :

Les participants sont informés que les données nominatives résultant de leur page Facebook enregistrées dans le cadre du présent jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation au jeu. Elles pourront être utilisées à des fins promotionnelles par la société organisatrice. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression aux données le concernant en s'adressant par courrier à : THERMIE FRANCE, « Jeu Concours Coupe du Monde 2019 » 112, route Nationale 62860 MARQUION.